01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 1 avril 2019 à 18:30 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Poste vacant
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #5 - Maxime Veilleux

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Lisa Lee Farman agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Martine Boulet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-04-59

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
03.01 - RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXERCICE FINANCIER 2018
04 - ACCEPTATION DES COMPTES
05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE
06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
06.01 - RAPPORT ANNUEL 2018 EN SÉCURITÉ INCENDIE
06.02 - ENTENTE INTER MUNICIPALE-ENTRAIDE CODE 10-03
07 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS
07.01 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2018
07.02 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
07.03 - ENTRETIEN PRÉVENTIF DU CHARGEUR SUR ROUE
07.04 - ACHAT D'UNE POMPE
07.05 - ENTRETIEN PRÉVENTIF DES POMPES AU EAUX

USÉES
07.06 - VACANCES VOIRIE ET HORAIRE D'ÉTÉ 2019
08 - URBANISME- NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT MRC
08.01 - AVIS DE MOTION PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 403-19
08.02 - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 403-19
08.03 - AVIS DE MOTION PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT 404-19
08.04 - PREMIER PROJET RÈGLEMENT 404-19
09 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
09.01 - INSCRIPTION FORMATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
09.02 - RENOUVELLEMENT FORMATION SECOURISME 2019
09.03 - LIBÉRATION RETENUE ASPHALTE RUE DU BOISÉ 2018
09.04 - ENTENTE DE SERVICE PROFESSIONNELS PROJET ÉGLISE
09.05 - COÛTS RÉALISÉS PROGRAMMATION TECQ
10 - LÉGISLATION
10.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-19 GESTION CONTRACTUELLE
10.02 - Avis de motion pour modifier le règlement: la garde d'animaux de compagnie #405-19
10.03 - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 405-19 GARDE DES ANIMAUX
11 - VARIA
12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 1 avril 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-04-60 **03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 4 mars 2019,considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 4 mars 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-04-61 **03.01 - RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXERCICE FINANCIER 2018**

M. Claude Argouin, vérificateur comptable de la firme Blanchette Vachon & Associés dépose son rapport ainsi que les états financiers consolidés de la municipalité pour l'exercice se terminant au 31

décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les états financiers consolidés soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

2019-04-62 **04 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er mars 2019 et le 31 mars 2019 (règlement no. 318-07). Voir liste des déboursés, chèques # C1900099 à # CPF1900321 inclusivement pour un total de déboursés de 98 173.86 $ ainsi que les dépôts salaires #D1900109 à #D1900169 pour un total de 22 294.39 $ en salaires nets.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance, séance du 1 avril 2019.

06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-04-63 **06.01 - RAPPORT ANNUEL 2018 EN SÉCURITÉ INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le rapport annuel d'activité comme le prescrit l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie soit adopté pour l'année 2018 du PMO et qu'il soit transmis à la MRC des Etchemins qui le transmettra par la suite au Ministère de la sécurité publique dans les délais prévus.

ADOPTÉE

2019-04-64 **06.02 - ENTENTE INTER MUNICIPALE-ENTRAIDE CODE 10-03**

ATTENDU QUE l'entente inter municipale en vigueur avec les municipalités de Saint-Louis-De-Gonzague,Saint-Aurélie, Saint-Zacharie, Saint-Prosper et Sainte-Rose De Watford doit être modifiée au point F de l'annexe 1

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents incluant la mairesse :

(M. Laurier Poulin déclare ses intérêts pécuniaires et s'abstient de voter)

QUE l'annexe 1, point F est révisé comme suit.:

- un tarif de deux (2) heures pour les pompiers sera facturé à la municipalité requérante.

- Dans ce cas aucun frais ne sera chargé pour les véhicules.

- La municipalité de Saint-Benjamin s'engage à payer aux pompiers de Saint-Benjamin trois (3) heures uniquement lors des interventions 10-03 qui survient sur son territoire. Il s'engage aussi à respecter l'entente du deux (2) heures solidairement avec les autres municipalités envers les pompiers des autres municipalités et reconnait que leur pompiers seront payés 2 heures sur les territoires extérieur de Saint-Benjamin.

ADOPTÉE

07 - TRAVAUX PUBLICS-VOIRIE-ÉGOUTS

- Feuilles de temps des employés des travaux publics

2019-04-65

07.01 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 216 103$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benjamin ;

En conséquence :
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée
Rodrigue :
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 216 103 $ pour l'année civile 2018 pour des dépenses réelles 444 274.86$.

ADOPTÉE

2019-04-66

07.02 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benjamin a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Etchemins a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benjamin désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benjamin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;sous réserve de l'adoption et de l'approbation d'un règlement d'emprunt.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Benjamin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
l'estimation détaillée du coût des travaux ;
l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2019-04-67 **07.03 - ENTRETIEN PRÉVENTIF DU CHARGEUR SUR ROUE**

ATTENDU QUE l'entretient préventif du chargeur sur roue est recommandé au 2 000 heures et que nous bénéficions d'un escompte de 15% en avril.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Benjamin autorise Nortrax Québec Inc à faire l'entretien préventif recommandé sur le chargeur sur roue.

ADOPTÉE

2019-04-68 **07.04 - ACHAT D'UNE POMPE**

ATTENDU QUE les pompes qui proviennent de la station de pompage

des eaux usées situé à la sortie du village au début du 14e rang ouest sont brisées.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Benjamin autorise Stéphane Mimault de SM Eau Expert à faire l'achat d'une pompe neuve au coût de 11 380.00$ et que la pompe #2 qui a été temporairement réparée au coût de 2 200.00$ soit gardée comme pompe de remplacement de secours au besoin.

ADOPTÉE

2019-04-69 **07.05 - ENTRETIEN PRÉVENTIF DES POMPES AU EAUX USÉES**

ATTENDU QUE les pompes qui proviennent de la station de pompage des eaux usées situé à la sortie du village au début du 14e rang ouest sont brisées.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Benjamin autorise le nettoyage et l'entretient préventif des pompes deux fois par année. Au printemps et à l'automne. Et a chaque printemps de faire sortir la pompe pour vérifier le metalum.

ADOPTÉE

2019-04-70 **07.06 - VACANCES VOIRIE ET HORAIRE D'ÉTÉ 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de M. Alain Cloutier pour ses deux (2) semaines de vacances qui seront prises du 21 juillet au 3 août 2019 et pour M. Daniel Fournier, ses deux (2) semaines de vacances qui seront prises du 11 au 24 août 2019.

QUE le Conseil municipal accepte que M. Alain Cloutier prenne une troisième semaine de vacances à ses frais du 4 au 10 Août 2019, en s'assurant que le bon déroulement des travaux de voirie soit respecté.

QUE le Conseil municipal accepte pour la période de voirie estivale 2019 que les 2 employés de voiries puissent faire une semaine normale de 40 heures sur 4 jours.Sauf pendant les vacances lorsque l'employé est seul celui-ci fait 40h sur 5 jours. Une lettre d'entente sera approuvée par toutes les parties et envoyé au syndicat.

QUE le Conseil municipal en tout temps se garde le droit de demander de revenir à l'horaire prévu selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-04-71 **08 - URBANISME- NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT MRC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est partie prenante de l'entente intermunicipales relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'engagement d'un inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, est effectif le 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue;

ET RÉSOLU unanimement:
QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme monsieur Gabriel Gosselin, en plus de mesdames Catherine Parent-Pelletier, Annie Venables et Lise Buteau à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

Que par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité.

2019-04-72 **08.01 - AVIS DE MOTION PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 403-19**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE L'avis de motion pour le premier projet de règlement 403-19

AUX FINS DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉRO, 313-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À SPÉCIFIER LA FORME D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ASSOCIÉE À L'IMPLANTATION D'UNE FOURNAISE EXTÉRIEURE AINSI QU'AUX ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS; Soit adoptée

ADOPTÉE

2019-04-73 **08.02 - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 403-19**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le premier projet de règlement 403-19

AUX FINS DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉRO, 313-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET À SPÉCIFIER LA FORME D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ASSOCIÉE À L'IMPLANTATION D'UNE FOURNAISE EXTÉRIEURE AINSI QU'AUX ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS; Soit adoptée tel que présenté ci-joint.

ADOPTÉE

2019-04-74 **08.03 - AVIS DE MOTION PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT 404-19**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'avis de motion pour la présentation du projet de règlement 404-19

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, À RÈGLEMENTER LES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS, À PERMETTRE L'IMPLANTATION DE POULAILLER URBAIN, À AJUSTER DIFFÉRENTES CLASSES D'USAGE, À RÉVISER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS, À AJUSTER LES DISPOSITIONS SUR LES CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES ET À BONIFIER LES NORMES SUR LES PROJETS D'ENSEMBLE ; soit adoptée.

ADOPTÉE

2019-04-75 **08.04 - PREMIER PROJET RÈGLEMENT 404-19**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le premier projet de règlement 404-19 ci-joint

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 314-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, À RÈGLEMENTER LES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS, À PERMETTRE L'IMPLANTATION DE POULAILLER URBAIN, À AJUSTER DIFFÉRENTES CLASSES D'USAGE, À RÉVISER LES NORMES RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS, À AJUSTER LES DISPOSITIONS SUR LES CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES ET À BONIFIER

LES NORMES SUR LES PROJETS D'ENSEMBLE ; soit adoptée.

ADOPTÉE

09 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-04-76

09.01 - INSCRIPTION FORMATION TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale soit autorisée à s'inscrire à la formation de l'ADMQ sur les travaux d'infrastructures le 8 mai 2019 à Lac Etchemin.

ADOPTÉE

2019-04-77

09.02 - RENOUVELLEMENT FORMATION SECOURISME 2019

ATTENDU QUE La CNESST exige d'avoir des formations en secourisme à jour et que celles-ci tombent échues ce printemps.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE 4 subventions sont accordés et celles-ci servent à payer les frais pour les employés de la municipalité pour qui cette formation est exigée.

QUE Le conseil autorise la directrice générale a valider avec le chef pompier les personnes qui devront suivre cette formation et à coordonner et autoriser les frais d'inscription de ceux-ci.

QUE 3 Subventions sont utilisés pour Tania Boulet, Nancy Boulet et Alain Cloutier lors de leur formation en juin 2019 à St-Georges.

QUE 1 subvention est utilisé pour un des pompiers qui suivront leur cours avec la municipalité de Ste-Rose-De-Watford le 6 et 13 avril 2019. Gessy Poulin , Jonathan Corriveau, Sébastien Bolduc sont confirmé. Peut-être Stéphane Poirier s'ajoutera.

ADOPTÉE

2019-04-78

09.03 - LIBÉRATION RETENUE ASPHALTE RUE DU BOISÉ 2018

ATTENDU QUE Les travaux de la rue du Boisé #2018-07-18 ont été complétés et que la retenue de 10% n'a pas encore été versé.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la retenue au montant de 17 566.81$ + taxes soit versé tel que convenu au contrat à Pavage Sartigan pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2019-04-79 **09.04 - ENTENTE DE SERVICE PROFESSIONNELS PROJET ÉGLISE**

ATTENDU QUE L'architecte M. Gilles Duchesneau doit réviser les esquises de ré-aménagement de l'Église.

ATTENDU QUE celui-ci a soumis (ci-joint) son programme et mandat ainsi que la ventilation des coûts dossier 19-G571.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE L'entente de service de M Gilles Duchesneau architecte dossier 19-G571 du 28 mars 2019 soit signée.

ADOPTÉE

2019-04-80 **09.05 - COÛTS RÉALISÉS PROGRAMMATION TECQ**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28$ par habitant par année, soit un total de 140$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme(2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires

municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018;

ADOPTÉE

10 - LÉGISLATION

2019-04-81

10.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-19 GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le règlement 402-19 ci-joint sur la gestion contractuelle soit adoptée.

ADOPTÉE

2019-04-82

10.02 - Avis de motion pour modifier le règlement: la garde d'animaux de compagnie #405-19

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE L'Avis de motion soit donné pour le projet de règlement #405-19 intitulé "La garde des animaux de compagnie abrogeant le règlement #396-18 et #361-13".

ADOPTÉE

2019-04-83

10.03 - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 405-19 GARDE DES ANIMAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Le premier projet de règlement 405-19

AUX FINS DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE
(ABROGE LE RÈGLEMENT 396-18 et #361-13)

; Soit adoptée tel que présenté ci-joint.

ADOPTÉE

11 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

Le camion Mack 85 est brisé on l'envoit réparer aujourd'jui 1er avil au Garage HLS Bégin. (des lames en dessous sont brisées)

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2019-04-84 **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Rodrigue ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 20h25 .

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

_____	_____
Martine Boulet	Lisa Lee Farman
Mairesse	Dir. générale & sec.-trésorière

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Martine Boulet
Mairesse